

Les fabricants ont fait des investissements. Ils sont en cours de production. Des grossistes, des petits détaillants et de modestes propriétaires de boutiques ont acheté beaucoup d'articles et de souvenirs portant l'emblème des Jeux olympiques ou une variante, et voici soudain que le gouvernement leur jette l'interdit. Il est certain que le COJO, avec tous les bureaucrates qu'il a à sa disposition, aurait pu songer beaucoup plus tôt à ses marques de commerce et à ses droits d'auteur. Ainsi, l'article 4(3) à la page 3 du bill stipule clairement que le 13 juin 1975 sera la date de cessation de l'utilisation de ce dessin. Qu'allons-nous faire de ces gens? Ils sont allés de l'avant et ont fait des investissements. Beaucoup d'entre eux sont disposés à appuyer des groupes d'athlètes amateurs et à appuyer les sports amateurs, au moment où le gouvernement signifie son intention de faire adopter ce bill.

Le moins que le gouvernement puisse faire serait de considérer bien attentivement et bien objectivement les amendements que nous lui soumettons. Je soutiens que notre attitude n'est pas différente de celle que nous avions en 1973 lorsque l'opposition avait à faire modifier le bill, et je puis comprendre l'attitude du gouvernement à l'égard des Jeux olympiques, puisqu'il tient à ce qu'ils soient un succès, et des difficultés financières qui ont entouré les préparatifs des Jeux.

Le gouvernement a présenté un projet de loi rédigé au petit bonheur, et quand quelqu'un présente des amendements destinés à renforcer le bill, certains députés ministériels prétendent que l'opposition est contre les Jeux olympiques. C'est là exactement le même argument qu'ils ont invoqué en 1973. Madame l'Orateur, je signale qu'il est 10 heures.

\* \* \*

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. Sharp:** Madame l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le gouvernement compte mettre demain en délibération le bill C-66, tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise. Nous en poursuivrons l'étude les jours suivants jusqu'à ce qu'elle soit terminée, sauf jeudi après-midi où nous terminerons l'étude du bill C-8, visé par un ordre de la Chambre.

**M. Hargrave:** Madame l'Orateur, puis-je demander au leader du gouvernement à la Chambre s'il compte reprendre l'étude du bill C-50 jeudi également!

**M. Sharp:** J'espérais que nous avancerions plus vite aujourd'hui. Je crains fort que bon nombre des bills dont nous espérons disposer ne soient retenus encore quelque temps.

**M. Baldwin:** Ils ne le seraient pas si nous pouvions contraindre nos vis-à-vis d'accepter quelques amendements. Ne soyez donc pas si obstinés.

**Une voix:** Rédigez de meilleurs projets de loi.

## L'ajournement

### MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—DEMANDE DE RETRAIT DE L'APPUI DE L'ACDI À L'UGANDA EN RAISON DE L'AFFAIRE DENIS HILLS

**M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest):** Madame l'Orateur, les ministériels estiment peut-être que la question qui me préoccupe ce soir n'est plus d'actualité, que le problème est réglé. Je songe à la question que j'ai adressée au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) et à laquelle le président du Conseil privé (M. Sharp) a répondu au sujet de la conduite du président de l'Ouganda.

• (220)

Je veux attirer votre attention sur l'indécision, le flou, le vague de la réponse du ministre. J'ai demandé ce que le gouvernement avait l'intention de faire. J'ai dit qu'à mon avis l'ACDI permettait d'exercer des pressions, et le ministre m'a répondu qu'il n'était pas certain que ce soit une bonne chose à faire quant il y a désaccord avec un autre gouvernement.

Je dois conclure de cette déclaration que le ministre n'était effectivement pas d'accord avec les mesures prises par le président de l'Ouganda, et je dois donc lui demander, s'il était en désaccord, si le cabinet était en désaccord, si le gouvernement était en désaccord et, manifestement, si les Canadiens étaient en désaccord quelles mesures il a prises—quelles mesures nous avons prises?

Nous savons que l'ACDI a été active en Ouganda. Je serais le dernier à suggérer d'utiliser la force, la menace d'une suppression de notre aide à un pays qui compte des centaines de milliers de malheureux obligés de subir la dictature de cet homme. Je dois préciser que les programmes de l'ACDI valent au Canada une bonne réputation en Ouganda. Il est certain que si jamais l'un des principaux pays du Commonwealth a eu la possibilité de faire jouer un peu sa diplomatie et de rendre un service à la Grande-Bretagne et à ce malheureux menacé de la peine de mort, c'est bien le Canada. Mais comme dans bien d'autres cas, dès qu'il s'agit de diplomatie, notre pays ne montre guère de courage.

Pour quelle raison véritable le président de l'Ouganda a-t-il décidé de reculer? Était-ce à cause de notre diplomatie? Il a réussi à obtenir de la Grande-Bretagne ce qu'il voulait. Lorsque la Grande-Bretagne a envoyé ses émissaires en Ouganda, où ont-ils trouvé le président? Ils l'ont trouvé assis dans une pailote à les attendre. L'entrée de cette hutte mesurait à peu près deux pieds de haut, de sorte que les émissaires ont dû se mettre à quatre pattes pour entrer dans cette hutte et parler au président. Allons-nous accepter ce genre de comportement de la part d'un homme qui dirige un pays de façon complètement démente?

En réalité, le président Amin n'a pas cédé aux pressions exercées par la Grande-Bretagne ou le Canada, mais simplement à celles d'autres pays africains qui devaient se réunir à Kampala et qui ne voulaient pas être mêlés à cette horrible situation.